

# Dimanche 14 mars 2010



## L'O.B.S. et la ville de Bouffémont

### BULLETIN D'INSCRIPTION

à renvoyer avant le 10/03/2010, accompagné pour les non licenciés adultes ou mineurs du certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive.

#### DROITS D'INSCRIPTION

15 km : 8 euros    5 km : 3 euros    jusqu'au 10/03/2010 par courrier  
10 euros    5 euros    sur place le jour de la course  
Tarifs réduits : - 30 % à partir de 10 engagements jusqu'au 10 mars uniquement par courrier

Chèque à l'ordre de l'O.B.S. adressé à :  
O.B.S. - 23 rue des Cordonniers - 95570 BOUFFÉMONT  
tél / fax : 01 39 35 13 75 - courriel : obsport@wanadoo.fr

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal :     Ville : .....

Téléphone :         Portable : 06

courriel : .....

Année de naissance	Catégorie (si connue)	Nationalité	Sexe
<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/> <input type="text"/>

Epreuve(s) choisie(s) :    maxi cross (15km)     5 km

Licence FFA n° : ..... Non licencié

Nom de votre club : .....

Pour les mineurs, autorisation parentale.

J'autorise ma fille, mon fils à participer à l'épreuve choisie.

Date

Signature des parents

DOSSARD

Réservé à l'organisation

# MAXI CROSS de la forêt 2010 15 km et 5 km

## NOUVEAUX PARCOURS Au départ du Gymnase J.B Clément

**GRATUIT**  
Course enfants  
de 1,5 km  
Gymnase J.B Clément

# Dimanche 14 mars 2010

Renseignements et inscriptions :  
O.B.S. : 01 39 35 13 75 ou obsport@wanadoo.fr

# Règlement du Maxi Cross de la forêt et du 5 km de Bouffémont

## Organisation

Ces courses sont organisées par l'Office Bouffémontois du Sport avec le concours de la Croix Rouge et environ 70 bénévoles qui assureront les ravitaillements et veilleront à la sécurité des parcours (carrefours...).  
La sécurité sera assurée de 8h45 à 12h00.

## Parcours

Le circuit du Maxi Cross est composé d'un parcours en forêt d'environ 14,5 km et d'un parcours en ville d'un peu plus de 500 m. Il passe dans la ville de Bouffémont ainsi que dans la forêt de Montmorency.  
Il y aura 2 passages au ravitaillement.  
Pour un dénivelé total de 660 m, le Maxi Cross vous laissera un souvenir impérissable tant au niveau de la difficulté que de la beauté du site (330 m de montée et 330 m de descente).

## Inscription

Le Maxi Cross ne peut être couru que par les catégories d'âges suivantes :

- cadets, • juniors
- espoirs, • seniors et vétérans.

Ainsi les personnes nées après 1994 ne pourront pas s'inscrire au 15 km.

Pour le 5 km, se rajoute la catégorie minimale (personnes nées après 1996). La course enfants est gratuite et les inscriptions se feront sur place.

Les inscriptions pourront se faire :

- soit par mail : [obsport@wanadoo.fr](mailto:obsport@wanadoo.fr) (avec envoi postal pour le règlement)
- soit directement par courrier à l'adresse suivante :  
Office Bouffémontois du Sport  
23 rue des Cordonniers - 95570 Bouffémont  
Tél ou Fax : 01 39 35 13 75

Inscriptions sur place avant 8h30 (tarifs majorés).

Les inscriptions sont limitées à 200 personnes par course. Aucun remboursement d'inscription ne sera effectué sauf annulation complète avant l'épreuve.

## Tarifs

Bulletin d'inscription à retourner avant le 10 mars 2010.

- Maxi Cross : 8 euros par courrier ou 10 euros sur place, le jour de la course
- 5 km : 3 euros par courrier ou 5 euros sur place, le jour de la course
- Course enfant gratuite

Tarifs réduits de 30 % à partir de 10 engagements groupés jusqu'au 10 mars 2010 et uniquement par courrier.

Chèque à l'ordre de l'O.B.S. (Office Bouffémontois du Sport).

## Localisation

SNCF : Gare du Nord - Direction Persan - Gare de Bouffémont - Moisselles

EN VOITURE : Route Nationale 1 (direction Beauvais) - 20 km de Paris - Sortie Bouffémont

Lieu de départ : Gymnase J.B Clement, 23 rue des Cordonniers.

## Départ

Le départ aura lieu à 9h30 pour le 15 km et à 10h00 pour le 5 km.

Il se fera sur une ligne sous les ordres d'un starter.

Le départ de la course enfants aura lieu à 11h00.

## Commodités

Un vestiaire sera mis à votre disposition.

## Dossards

Chaque concurrent recevra un dossard.

Les dossards seront remis de 7h45 à 9h00 sur le lieu de départ.

Se munir d'épingles de nourrice.

## Classement

Le classement se fera à l'issue des épreuves et sera affiché vers 12h30.

Le jeudi 18 mars, ce même classement pourra être consulté sur le site de la ville :

[www.ville-bouffémont.fr](http://www.ville-bouffémont.fr)

## Récompenses (primes, coupes et lots divers)

Un sac à chaussures sera remis à chaque participant. Un total de 1250 euros sera distribué en bons d'achats, coupes et lots divers.

Les 3 premiers au scratch seront récompensés ainsi que les 3 premiers de chaque catégorie.

La présence est obligatoire lors de la remise des récompenses qui se fera vers 12h00.

Un tirage au sort sera effectué afin d'attribuer un lot d'une valeur de 50 euros.

## Mise hors course

Au cours de l'épreuve, tout concurrent sera considéré « hors course » s'il ne respecte pas volontairement le tracé du parcours ou s'il affiche un comportement déloyal ou dangereux.

## Assurances

**Responsabilité civile** : les organisateurs sont couverts par une police d'assurance auprès de la MAIF.

**Individuelle accident** : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance de leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

## Recommandations importantes

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accidents provoqués par une déficience physique immédiate ou future du coureur ainsi que pour tout vol pouvant survenir le jour de la course.

Du fait de la difficulté du parcours, le temps d'intervention des secours pourra varier selon la possibilité d'accès au lieu de l'accident. En conséquence, il ne pourra y avoir aucun recours contre l'organisation ou l'organisme assurant les secours.

Les participants doivent s'assurer avant le départ que leur état de santé les autorise à participer à cette course.

**Les participants non licenciés doivent obligatoirement retourner un certificat médical de moins d'un an de non contre-indication à la pratique d'une course hors stade de 15 km (ou de 5 km). Pour les mineurs, une autorisation parentale est nécessaire.**  
Licences et certificats médicaux

L'obligation pour les licenciés et les non licenciés participant à une compétition de présenter leur licence ou un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive ou sa copie certifiée conforme datant de moins d'un an, s'impose sans condition d'âge, aux adultes comme aux mineurs (loi n°99-223 du 23 mars 1999).

## Droit à l'image

J'autorise expressément les organisateurs du Maxi Cross de la Forêt à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation à cette course, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires ; et ce dans le monde entier, pour une durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

## PLAN DU PARCOURS

